



Taxes Foncière 2024 / Augmentation de la Base

Par **Elucider**, le 12/09/2024 à 16:33

Bonjour,

Les Medias nous avaient informé à plusieurs reprises que les Bases servant au calcul des TF seraient en 2024 en augmentation de 3,9% par rapport à celles de 2023.

Surprise, bien que mes biens taxés soient identiques à ceux de 2023, mes Bases sont en augmentation de 12,67% sans qu'aucune explication ne me soit donnée.

J'aimerais comprendre mais j'hésite à m'adresser au service des impôts dont je dépend. Peut-être ai-je tort. Cordialement

Par **miyako**, le 12/09/2024 à 17:31

Bonjour,

Ce sont les conseillers municipaux qui votent le budget communal et l'augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Dans certaines communes l'augmentation atteint 20%.

Cordialement

Par **Chrysoprase**, le 12/09/2024 à 19:03

Bonjour

L'augmentation de la base ne préjuge pas de l'augmentation pour chaque commune, par définition ce n'est qu'une base.

J'ai trouvé un lien intéressant

<https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/09/06/la-taxe-fonciere-2024-est-elle-en-hausse-ou-en-baisse-dans-votre->

[commune_6305672_4355770.html#:~:text=Lecture%201%20min.,que%20de%203%2C9%20%25.](#)